



Luxembourg, le 19 DEC. 2022

Monsieur Benoît De Montleau  
36-38, rue de Reichlange  
L-8508 Redange-sur-Attert

**N/Réf. : 98468 / 98468-G**

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'au vu des récentes jurisprudences de la Cour administrative, je reviens sur ma décision relative à votre demande d'autorisation pour l'installation de deux portails ainsi que la rénovation d'une clôture et de montants en pierre naturelle sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de Redange : section D de Redange (Rue de Reichlange), sous le numéro 1024/4497.

En vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'installation des portails et la rénovation de la clôture seront réalisées sur des terrains inscrits au cadastre de la commune de Redange-sur-Attert, section D de Redange, sous le numéro 1024/4497, au lieu.dit « rue de Reichlange ».
2. Le Portail « Accès 1 » sera réalisé conformément à la demande et au plan soumis portant la référence « 20.94-D-01 » du 14 décembre 2020.
3. Le portail « Accès 2 » sera réalisé conformément à la demande et aux plans soumis portant les références « 20.94-D-02 » et « 20.94-D-03 » du 14 décembre 2020.
4. Aucune matière dangereuse ou polluante, ni aucune eau usée n'y sera produite, stockée ou déversée.
5. Les travaux seront achevés dans un délai de 2 ans à partir de la date de la présente.
6. Le préposé de la nature et des forêts (M. Max Schroeder, tél. : 621 202 189) sera averti avant le commencement des travaux.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

En vertu de l'article 60, paragraphe 2, dernier alinéa, de la prédite loi modifiée du 18 juillet 2028, vous êtes tenus d'afficher l'autorisation de la construction en projet aux abords du chantier pendant 3 mois dès réception de la présente. Le délai de recours devant les juridictions administratives court à l'égard des tiers à compter du jour où cet affichage est réalisé.

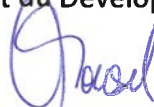
Vous pouvez introduire un **recours contentieux** contre la présente décision devant le tribunal administratif. Ce recours doit être intenté par requête signée d'un avocat à la cour dans les trois mois à compter de la notification de la présente. Dans le même délai, vous pouvez adresser un **recours gracieux** par écrit à l'Administration de la nature et des forêts. Dans ce cas, le délai pour introduire le recours contentieux est suspendu. Si dans les trois mois à compter de l'introduction du recours gracieux une nouvelle décision intervient ou si aucune décision n'intervient, un nouveau délai de trois mois pour introduire le recours contentieux devant le tribunal administratif commence à courir.

Vous pouvez également introduire une **réclamation auprès du Médiateur – Ombudsman**. Veillez noter que cette réclamation n'interrompt ni ne suspend les délais légaux des recours gracieux et contentieux. Le médiateur ne peut pas modifier la décision prise, mais peut intervenir auprès de l'autorité compétente afin d'essayer de trouver un arrangement.

Pour plus d'informations concernant vos droits en matière de recours, il vous est loisible de consulter la rubrique « Recours contre un acte administratif » sur le site ci-après : <https://guichet.public.lu/fr.html>.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable

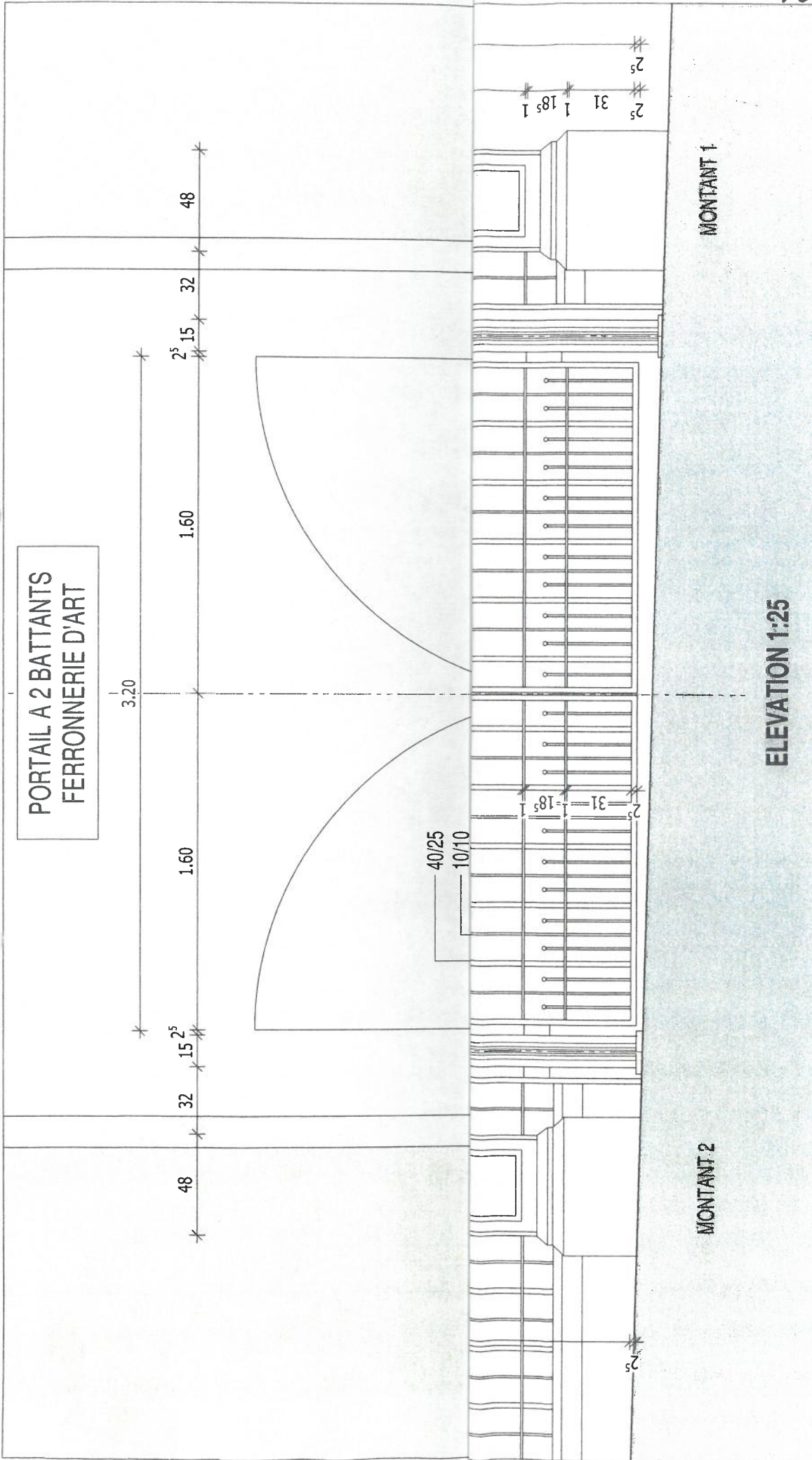


Marianne Mousel

Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

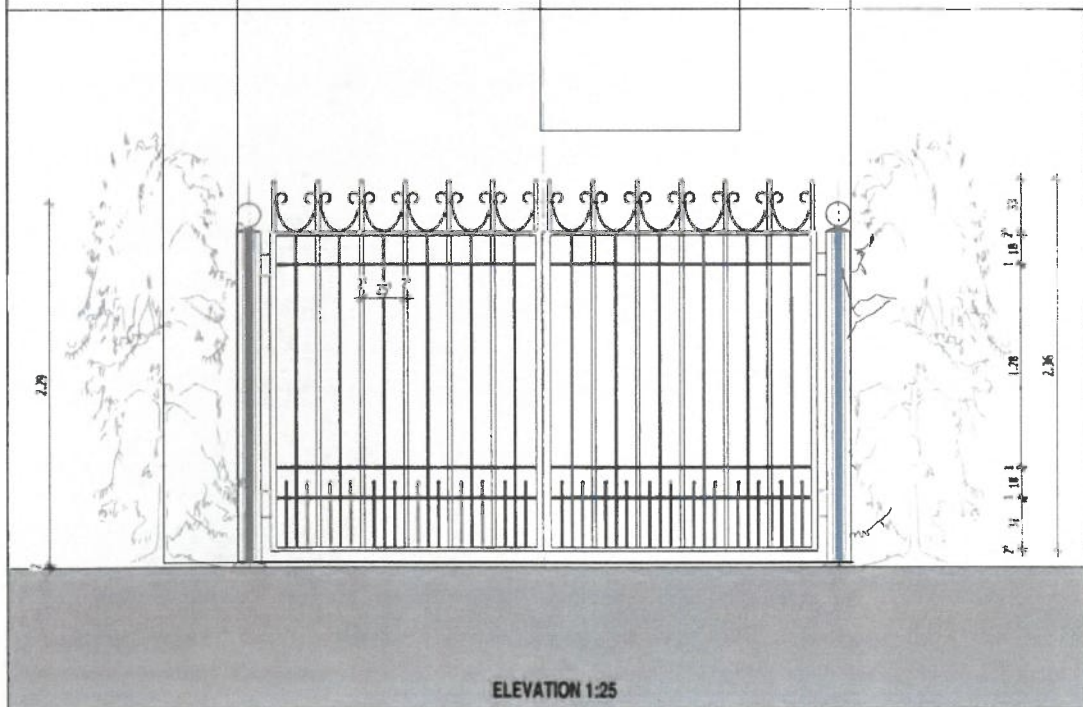
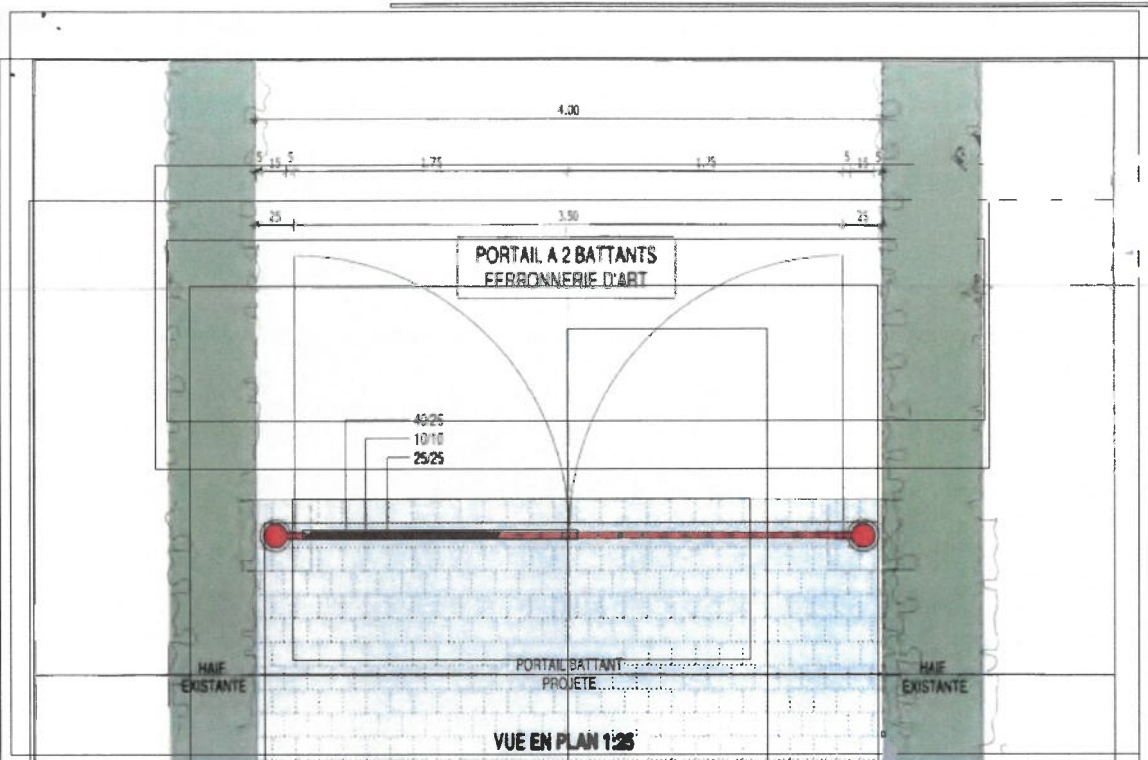
- Arrondissement CENTRE-OUEST
- Commune de Redange



OBJET  
**REMETTRE A NEUF DES PORTAILS**  
 36-38 rue de Reichlange  
 L-8508 Redange/Attert

MAITRE D'OUVRAGE  
 Famille de Montleau  
 36-38, rue de Reichlange L-8508 Redange/Attert  
 14.12.2020 / sp

PLAN  
 DETAIL  
**PORTAIL BATTANT ACCES 1**  
 PLAN N°: 20.94-D-01  
 Index:



**OBJET**  
REMETTRE A NEUF DES PORTAILS  
36-38 rue de Reichlange  
L-8508 Redange/Attert

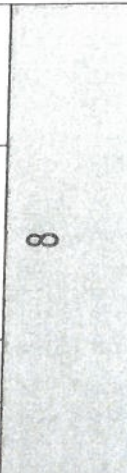
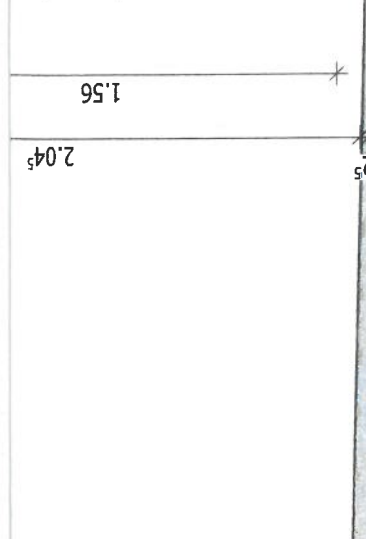
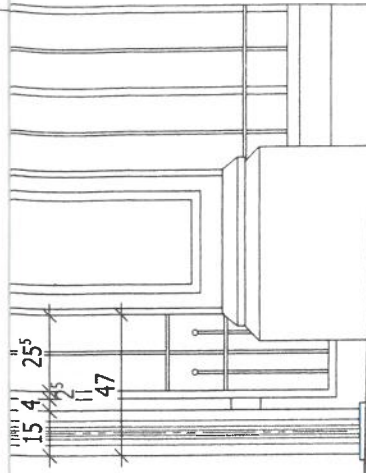
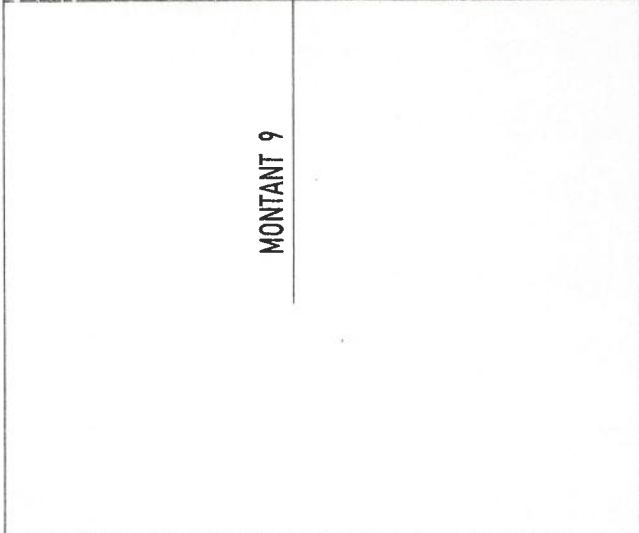
**PLAN**  
DETAIL  
PORTAIL BATTANT ACCES 2  
PLAN N°: 20.04-D-02

**MAITRE D'OUVRAGE**  
Famille de Montleau  
36-38, rue de Reichlange L-8508 Redange/Attert

MONTANT 8



MONTANT 9



MONTANT 9 + 8 / ACCES 2 ELEVATION 1:25

MAITRE D'OUVRAGE  
Famille de Montleau  
36-38, rue de Reichlange L-8508 Redange/Attert  
14.12.2020 / sp

PLAN  
DETAIL  
PORTAIL ACCES 2  
PLAN N°: 20.94-D-03  
Index: -

OBJET  
REMETTRE A NEUF DES PORTAILS  
36-38, rue de Reichlange  
L-8508 Redange/Attert

rospecterarchitecte \_ L - 6572 Osweller \_ 6 rue Maien \_ Luxembourg \_ Fon +352 - 29 66 39 \_ mail@rospecterarchitecte.lu